



Demande d'allocation de soutien familial (Asf)



Art. L.523-1 à L.523-3 et L.581-1 à 10 et R.523-1 à R 523-8 et R. 581-1 à R. 581-9 et L.755-17, D.755-7 et D.755-8 du code de la Sécurité sociale.

Avant de remplir ce formulaire, veuillez vous reporter à la notice d'information ci-jointe.

Merci de compléter également un formulaire de déclaration de situation.

-Votre situation

- Vous vivez seul(e) avec votre (vos) enfant(s).
- Ou vous vivez seul(e) ou en couple avec un ou plusieurs enfant(s) recueilli(s).

- L'un au moins de vos enfants est :
 orphelin de l'un ou de ses deux parents,
- ou non reconnu par l'un ou ses deux parents,
- ou reconnu :
 - et pour lequel l'obligation d'entretien n'a pas été fixée par décision de justice ou,
 - et pour lequel une pension alimentaire a été fixée mais n'est pas ou plus versée par l'autre parent (ou payée partiellement) ou,
 - et pour lequel une pension alimentaire d'un montant inférieur à celui de l'allocation de soutien familial est fixée et payée par l'autre parent.

- L'allocation de soutien familial (Asf) est une prestation versée en faveur d'un ou plusieurs enfant(s) :
 Si l'enfant est orphelin de l'un ou de ses deux parents, ou non reconnu par l'un ou ses deux parents : l'allocation est versée jusqu'aux 20 ans de l'enfant.
- Si l'enfant a été reconnu par l'autre parent : l'engagement d'une action en justice ou d'une médiation familiale est nécessaire pour déterminer le montant de l'obligation d'entretien (pension alimentaire ou contribution aux charges du mariage); sans démarche de votre part dans un délai de 4 mois, le droit à l'Asf sera interrompu.
- Si l'enfant a été reconnu par l'autre parent et qu'une pension alimentaire a été fixée mais n'est pas (ou plus) versée par l'autre parent (ou payée partiellement) depuis au moins 1 mois : en demandant l'Asf, vous donnez subrogation et mandat **exclusif** à votre caisse pour engager à votre place une démarche de recouvrement contre le parent défaillant. Le recouvrement mis en place concernera l'intégralité

de la pension alimentaire (quel que soit son montant).

L'allocation est alors considérée comme une avance, faite par votre caisse, sur la pension alimentaire due. Si l'action engagée aboutit, votre caisse vous reversera les sommes qu'elle aura récupérées en déduisant les mensualités d'Asf versées.

IMPORTANT: si vous avez déjà mandaté un huissier pour obtenir le versement de la pension alimentaire, vous devez le décharger du recouvrement pour bénéficier de l'Asf.

• Si la pension alimentaire fixée et payée intégralement est d'un montant inférieur à celui de l'Asf, un complément d'Asf est versé. Aucune démarche de recouvrement ne sera mise en place.

► Vos démarches - Renseignez chaque rubrique de cette demande afin de faciliter son traitement et le calcul de vos droits.

- Si vous demandez l'Asf pour des enfants que vous avez recueillis, remplissez cette demande en indiquant les renseignements concernant l'un des parents du ou des enfant(s) concerné(s) et complétez pour l'autre parent, le formulaire : « Demande complémentaire Asf tiers-recueillant ». • Si vous êtes bénéficiaire du Rsa et estimez pouvoir être dispensé par le Président du Conseil général d'engager des démarches en fixation de pension contre l'autre parent compte tenu de sa situation, complétez également le formulaire «Allocation de soutien familial

Demande de dispense d'engagement de procédure en fixation d'une pension alimentaire».
A tout moment, un service de médiation familiale est à votre disposition. Il peut vous aider à dépasser un conflit avec votre ex-conjoint, concubin ou pacsé, et à trouver un accord sur les aspects concernant vos enfants et liés à la séparation. Contactez votre Caf ou votre MSA pour obtenir les coordonnées des services de médiation familiale de votre département. Pour toute

information complémentaire, vous pouvez aussi consulter le site www.caf.fr ou www.msa.fr, en fonction du régime de protection sociale dont vous dépendez.

Merci de rappeler votre ider Nom de famille :	Prénoms (dans l'ordre de l'état civil) :	
Nom d'usage : (facultatif et s'il y a lieu)		
Date de naissance :		
Numéro d'allocataire (si vous en possédez un) :		_
Manager de Cérmité anniale.		
Numéro de Sécurité sociale :		S S 7136 d - 10/2014
Numéro de Sécurité sociale :		S S / 136 d - 10/201
Vous demandez l'Asf au titre d'un enfant que	parents pour lesquels vous demanune demande d'Asf par enfant né de parents différences de l'enfant	
Vous demandez l'Asf au titre d'un enfant que Les enfants ayant les mêmes p Dans le cas contraire, vous devez compléter	e vous avez recueilli : oui non parents pour lesquels vous demanune demande d'Asf par enfant né de parents différ	ndez l'Asf rents. Date de naissance de l'enfant
Vous demandez l'Asf au titre d'un enfant que Les enfants ayant les mêmes p Dans le cas contraire, vous devez compléter	parents pour lesquels vous demanune demande d'Asf par enfant né de parents différence de l'enfant (dans l'ordre de l'état civil)	ndez l'Asf
Vous demandez l'Asf au titre d'un enfant que Les enfants ayant les mêmes p Dans le cas contraire, vous devez compléter nom de l'enfant 1 2	parents pour lesquels vous demanune demande d'Asf par enfant né de parents différences de l'enfant	ndez l'Asf rents. Date de naissance de l'enfant

DASF

Page 1/4 IDX P 1100003 B



2 Demande d'allocation de soutien familial (Asf)

Les renseignements sur l'autre parent (ou l'un des parents, s'i Les renseignements indiqués ci-dessous concernent :	I s'agit d'enfant(s) recueilli(s))
☐ le père ☐ la mère	
Nom de famille : Prénoms (dans l'ordre de l'état civil)	
(de naissance)	•
Nom d'usage :	
(facultatif et s'il y a lieu)	
☐ Il(elle) n'a pas reconnu le(s) enfant(s)	
Il(elle) est décédé(e) le	
➤ Si ce parent n'a pas reconnu l'enfant ou s'il est décédé, ne complétez pas les autres rubi demande.	riques. Datez et signez seulement votre
Date de naissance :	
Lieu de naissance :	
Dernière adresse connue :	
N° Sécurité sociale :	
N° d'enregistrement au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers :	
Etablissement bancaire, postal ou d'épargne et son N° de compte :	
Nom et l'adresse de son employeur ou de son entreprise :	
S'il perçoit des revenus autres que d'activité, précisez leur nature, leur montant ainsi que, pe qui le lui verse :	
	€
qui vous permettront d'engager une action en fixation de pension alimentaire.	
Emplacement réservé	

3 Demande d'allocation de soutien familial (Asf)

Subrogation et	mandat			
familiales/Caisse de Mu Je donne également ma	utualité sociale Agricole.			isse d'Allocations role pour engager ou poursuivre
de la prestation con	pensatoire ou de la pensio	n alimentaire due pour moi-me	ême	
	= -	oour mes autres enfants non be		ocation de soutien familial
	quels sont ces autres enfan			
Nom	Prénoms (dans l'ordre de l'état civil)	Date de naissance	Vit-il avec vous ?	A votre charge depuis le
			□ oui □ non	
			□ oui □ non	
			□ oui □ non	
Déclaration su Je certifie sur l'honneur l'exa A Si le signataire est un représente précisez ci-dessous ses nom, pre	ctitude de cette déclaration et des o	documents joints		ntant ou de l'enfant majeur
La Caf/MSA vérifie l'exactitu (Articles L. 114-9 - dépôt de p sociale - prononcé de pénalités La loi 78-17 du 06/01/1978 m rectification pour les données	de des déclarations (Article L. 114-1 lainte de la Caisse pouvant aboutir à).	x fichiers et aux libertés s'applique aux	punit quiconque se rend co eine de prison, L. 114-13 -	oupable de fraude ou de fausse déclaration amende, L. 114-17 du code de la Sécurité nulaire. Elle garantit un droit d'accès et de
Emplacement réservé				

4 Demande d'allocation de soutien familial (Asf)

▶Pièces à joindre à votre demande en fonction de votre situation

Si vous êtes tiers-recueillant, vous devez joindre les pièces justificatives concernant chacun des parents.

	Vous devez fournir
Votre enfant n'est pas reconnu par l'autre parent	Copie du livret de famille à jour ou un extrait d'acte de naissance de l'enfant datant de moins de 3 mois.
Vous n'avez aucune décision fixant une pension	 - Une attestation d'état d'avancement de la médiation familiale OU - une copie de la requête ou de l'assignation OU - copie de la convocation du juge aux affaires familiales OU - une attestation de votre avocat OU - la convocation au bureau d'aide juridictionnelle.
Vous avez une décision qui ne fixe pas de pension	 - La copie du jugement OU - la copie de l'accord homologué par le juge aux affaires familiales issue d'une médiation familiale OU - la copie du projet d'entente issue d'une médiation familiale
Vous avez un jugement qui a fixé une pension	- L'original du ou des jugements ou de la convention homologuée par le juge aux affaires familiales issue d'une médiation familiale ET - la copie de la notification du jugement ou l'acte de signification du jugement par l'huissier. ET - la liste des versements effectués (dates et montants) sur papier libre, datée et signée
Vous avez entrepris des démarches pour la fixation d'une pension alimentaire ou pour obtenir la révision d'un jugement qui ne fixe pas de pension	- Une copie de la requête ou de l'assignation OU - une attestation de votre avocat OU - copie de la convocation du juge aux affaires familiales OU - la convocation au bureau d'aide juridictionnelle OU - une attestation d'état d'avancement de la médiation familiale
Vous n'avez pas engagé de démarches contre l'autre parent	Une lettre datée et signée précisant la situation de l'autre parent (bénéficiaire du Rsa, incarcéré, avec des ressources très faibles,) ET Toutes pièces en votre possession justifiant sa situation (attestation maladie, attestation d'absence d'indemnisation, attestation de Pôle emploi). En cas de chômage, de maladie, d'incarcération, etc, vous n'êtes pas obligé d'engager une action en justice contre le ou les parent(s) pour obtenir cette allocation. S'il se trouve dans une situation particulière (parent mineur par exemple), prenez contact avec votre caisse.

Vous pouvez dans certains cas bénéficier de l'aide juridictionnelle ; pour plus d'informations, renseignez-vous auprès du greffe du tribunal de grande instance.

Emplacement réservé





Déclaration de situation pour les prestations familiales et les aides au logement



Livres V et VIII du code de la Sécurité sociale Livre III du code de la construction et de l'habitation

Une seule déclaration de situation suffit, même pour plusieurs demandes de prestations. Répondez à toutes les questions qui vous concernent, joignez toutes les pièces justificatives demandées, n'oubliez pas de dater et signer votre déclaration de situation.

Allocataire	►Conjoint(e), concubin(e) ou pacsé(e)
Personne qui demande les prestations familiales et qui est responsable du dossier	
☐ Monsieur ☐ Madame	☐ Monsieur ☐ Madame
Nom de famille (de naissance):	Nom de famille (de naissance):
Nom d'usage : (facultatif et s'il y a lieu)	Nom d'usage : (facultatif et s'il y a lieu)
Prénoms (dans l'ordre de l'état civil) :	Prénoms (dans l'ordre de l'état civil):
Date de naissance :	Date de naissance :
Lieu de naissance : ville département	Lieu de naissance : ville département
Ou pays en cas de naissance à l'étranger :	Ou pays en cas de naissance à l'étranger :
Nationalité :	Nationalité :
☐ Française ☐ UE, EEE* ou Suisse ☐ autre	☐ Française ☐ UE, EEE* ou Suisse ☐ autre
Numéro de Sécurité sociale :	Numéro de Sécurité sociale :
Date d'entrée en France si vous résidiez à l'étranger :	Date d'entrée en France s'il résidait à l'étranger :
* Cf liste des pays en page 4	* Cf liste des pays en page 4
à l'étranger, auprès d'un organisme versant des prestations ou avantages familiaux, précisez : Nom de l'organisme :	l'étranger, auprès d'un organisme versant des prestations ou avantages familiaux, précisez : Nom de l'organisme : Pays :
Numéro d'allocataire ou numéro de dossier :	Numéro d'allocataire ou numéro de dossier :
-Votre adresse	
Votre adresse complète :	
Code postal : Commune :	
Numéros de téléphone - Domicile :	
Depuis quelle date résidez-vous à cette adresse ? :	
Combien de personnes vivent à votre domicile (y compris vous et votre	e conjoint) ?:
• Si vous vivez en couple et que votre conjoint, concubin ou pacs le pays : depuis quelle da	ré réside à l'étranger, précisez :
Pour bénéficier des prestations familiales, vous et vos enfants devez récommunautaires ou d'accords internationaux.	sider habituellement en France, sauf si votre situation relève des règlements S 7103 j - 10/2013
Emplacement réservé	j
Date de la demande	

DSIT

2 Déclaration de situation pour les prestations familiales et les aides au logement

Situation familiale	2							
Vous vivez en couple								
Vous vivez en couple san	ns être marié n	i pacsé depuis	le		l		النا لنال	
☐ Vous avez repris la vie c	ommune depu	is le			l		النا لنال	
Vous vivez seul(e)								
☐ Vous êtes célibataire								
☐ Vous êtes divorcé depuis	s le						عاليا ليال	
Vous êtes séparé légalem								
Vous êtes séparé sans int								
Vous êtes veuf ou veuve								
	acpais ic							
Parents séparés	C	4			1 1. (1	\ (-\)		
• Si l'autre parent d'un de v				ons suivante	es, cochez la(les) case(s) co	orresponda	nte(s):
il réside dans un des Eta			The second secon					
il travaille pour un empl								
il perçoit une pension (r								
• Une pension alimentaire e	est-elle fixée et	ou versée pour	vos enfants par l	'autre paren	t? □ oui	non		
* Cf liste des pays en page 4								
Enfants à votre cha	rge et aut	res person	nes de votre	e foyer				
Si besoin, vous pouvez décle					e à ce formulai	re.		
NI a see a 4 maré se a see a	Dete	-4 1!	Date d'ar	rivée	Situation a	otu alla		
Nom et prénoms (dans l'ordre de l'état civil)	Ou pays de	et lieu e naissance	au foyer et lien	de parenté	(Scolarité, apprentis		Enfant résidant à	Enfant en résidence
(- P-1/		(Fille, fils, nièce, neveu, parent, aucun		professionne			alternée**
			•					
1							Ш	
								•
2.	1 11 11 11 1			11 11 11 1				
3								
4								
							•	
5								
5								
* Si l'enfant est salarié ou appr								
** En cas de séparation et de re demander le partage des alloca								
caf.fr ou msa.fr ou demandez-l			ormuiaire «Enjani(s	i) en residenc	e anernee - Decii	iraiion ei ch	oix aes par	ents» sui
Si vous êtes âgé(e)	de moin	s de 25 an	s ou si votr	e conjoi	nt(e), con	cubin(e	e)	
ou pacsé(e) est âg	é(e) de m	oins de 25	ans					
				t ne pourron	t plus bénéficier	des prestat	ions au'ils	nercoiven
Si vous demandez des propour vous en tant qu'en	fant à leur cha	rge.		F	T was a constitution	F	1	
1			ents de l'allocata		■ Parents d			
L'un de vos parents perçoit-	il pour vous					• /		•
des prestations familiales, A			□ oui □ non			□ oui □	\square non	
Si oui , Nom du parent alloc								
Prénoms :								
Adresse:	:							
Code postal et commune : .	the state of the s							
Organisme de prestations fa								
-	The second secon							• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
Numéro d'allocataire (s'il en p								
Numéro de sécurité sociale	:			1 11 1 11 11	131 H H H H H	H H H H	H H H	

Emplacement réservé

Déclaration de situation pour les prestations familiales et les aides au logement

<pre>-Situation(s) professionnelle(s)</pre>) actuelle(s)				
	■ Allocataire	■ Conjoint(e), concubin(e) ou p	pacsé(e		
■ Salarié (y compris en préretraite progressive) Nature du contrat (Cdd, Cdi, intérim, etc.) .	depuis le depuis le	depuis le	depuis le depuis		
■ Apprenti	depuis le				
- C(fin le :	<u> </u>			
Stagiaire de la formation professionnelle					
Travailleur indépendant ou employeur					
Non salarié agricole	depuis le	<u> </u>	depuis le		
Auto-entrepreneur	depuis le	depuis le	depuis le		
Conjoint collaborateur	depuis le		depuis le		
Pour toutes ces situations, précisez :					
S'il y a lieu, le nom de l'employeur ou de l'organisme de formation et son adresse :					
Vous ou votre employeur cotisez en France:	☐ à l'Urssaf ☐ à la MSA				
	autre régime, lequel ?				
à l'étranger :	précisez le pays :	précisez le pays :			
■ Chômeur (indemnisé ou non)	depuis le uuuu	□□□□ □ depuis le □□□□□□	ــالــال		
S'agit-il de chômage partiel?		□ oui □ non			
Retraité, pensionné (y compris en préretraite totale)					
De quel(s) régime(s) percevez-vous une pension?	La depuis ie				
■ En maladie	depuis le				
■ Autre cas (congé maternité, congé parental, hospitalisation, détention sauf régime de semi-liberté, longue maladie, etc.).:	depuis le Précisez la situation :	depuis lePrécisez la situation :			
Nom et adresse de l'établissement en cas d'hospitalisation ou de détention :					
Si pour une de ces situations, les indemnités ou pensions sont versées par un pays étranger :	Nom de l'organisme et pays	: Nom de l'organisme et pays :			
■ Etudiant	depuis le		11 1		
Sans activité professionnelle					
Sans activite professionnene	_				
	depuis toujours	depuis toujours			
Déclaration sur l'honneur					
Je certifie sur l'honneur l'exactitude de cette déclaration e Fait à :	•				
	dessous	gnature de l'allocataire ou de son représentant			

Vous avez l'obligation de signaler immédiatement tout changement modifiant cette déclaration.

La Caf/MSA vérifie l'exactitude des déclarations (Article L.114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L.114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 114-13 - amende, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de pénalités).

La loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

Emplacement réservé

Déclaration de situation pour les prestations familiales et les aides au logement

► Pièces à joindre à votre déclaration

Si vous n'êtes pas encore allocataire, veuillez joindre toutes les pièces qui vous sont demandées. Attention, vous pouvez être concernés par plusieurs rubriques.

Si vous êtes déjà allocataire, veuillez joindre uniquement les pièces relatives à votre changement de situation ou à l'arrivée d'une personne à votre foyer.

La Caf ou la MSA est susceptible de vous demander des pièces complémentaires.

Dans tous les cas, pour les nouveaux	• un relevé d'identité bancaire (avec code BIC - IBAN) ;		
allocataires	• un formulaire Caf ou MSA de déclaration de ressources de l'avant dernié année civile téléchargeable sur caf.fr ou msa.fr (nécessaire pour étudier vos dro aux prestations sous condition de ressources).		
Si vous attendez un enfant	• la déclaration de grossesse établie par un praticien.		
Si vous ou votre conjoint, concubin ou pacsé êtes en chômage partiel	• l'attestation de l'employeur ou la photocopie des bulletins de salaires des mois concernés.		
Si vous ou votre conjoint, concubin ou pascsé êtes au chômage et relevez d'un autre organisme que Pôle Emploi	• la photocopie de la notification d'attribution ou de refus d'allocation.		
Si vous ou votre conjoint, concubin ou pacsé êtes pensionné de plusieurs régimes à la fois (général, agricole) ou d'un pays étranger	• la photocopie des notifications d'attribution de chacune des pensions (retraite de base et invalidité), y compris de réversion.		
Pour vous et toutes les personnes de votre foyer de nationalité étrangère nées hors de France	• la photocopie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport ou du titre de séjour** en cours de validité ou visa long séjour valant titre de séjour ou, en l'absence d'un de ces documents, carte de ressortissant d'un état de l'UE ou de l'EEE* ou carte du combattant (avec photo) ou livret de circulation.		
Si vous êtes de nationalité étrangère autre que UE, EEE* ou Suisse	• <i>pour vous :</i> la photocopie de votre titre ou document de séjour** en cours de validité ;		
	• et, pour vos enfants mineurs, s'ils sont nés à l'étranger : la photocopie du certificat de l'Ofii (ex. Anaem) délivré dans le cadre du regroupement familial ou du visa délivré par l'autorité consulaire et comportant le nom de l'enfant si un parent a un titre de séjour avec la mention «Scientifique» ou attestation préfectorale certifiant la régularité du séjour de l'enfant dont un parent est détenteur d'une carte de séjour temporaire avec la mention «Vie privée et familiale» attribuée au titre d'une régularisation exceptionnelle.		
Si vous avez à votre charge des enfants majeurs de nationalité étrangère autre que UE, EEE* ou Suisse	• la photocopie de leur titre ou document de séjour** en cours de validité.		
Si vous êtes demandeur d'asile, réfugié, apatride ou bénéficiaire d'une protection subsidiaire	• <i>pour vous :</i> la photocopie lisible de votre titre de séjour** en cours de validité ou récépissé constatant l'admission en France au titre de l'asile ou récépissé constatant la reconnaissance d'une protection internationale avec la décision de l'Ofpra ou de la Cour Nationale du Droit d'asile précisant le type de protection accordée ;		
	• <i>et, pour vous et votre conjoint :</i> la photocopie lisible d'un acte de naissance ou , en l'absence de ce document, du document d'état civil établi par l'Ofpra ;		
	• et, pour les enfants à votre charge: la photocopie lisible d'un acte de naissance ou, en l'absence de ce document, la photocopie du livret de famille ou du document d'état civil établi par l'Ofpra.		

^{*} Les pays de l'Union européenne (UE) et de l'Espace économique européen (EEE)

Allemagne – Autriche – Belgique – Bulgarie – Chypre – Croatie – Danemark – Espagne – Estonie – Finlande – France – Grèce – Hongrie –

Irlande – Islande – Italie – Lettonie – Liechtenstein – Lituanie – Luxembourg – Malte – Norvège – Pays Bas – Pologne – Portugal – République
Tchèque – Roumanie – Royaume-Uni – Slovaquie – Slovénie – Suède.

^{**} La Caf/MSA vérifie les documents transmis auprès des services du Ministère de l'Intérieur.